

LE PÔLE GARE ET C'CHARTRES AMÉNAGEMENT DISTINGUÉS

La Fédération des entreprises publiques locales (EPL) organise chaque année le Trophée des EPL. Le 9 octobre, Franck Masselus, président-directeur général de C'Chartres aménagement, s'est vu remettre le prix « Ville de demain - Ville intelligente » pour le Pôle gare, projet phare de la Ville de Chartres et de l'agglomération chartreuse lancé il y a 20 ans.

« **L**e programme ambieux du Pôle gare, sur un périmètre de 32 hectares, vise à la fois à faciliter la mobilité, à dynamiser l'attractivité économique, à doter le territoire d'un équipement culturel et sportif et à développer des projets immobiliers. Grâce à cette approche globale, Chartres poursuit le renforcement de l'attractivité de son centre-ville », résume Franck Masselus.

Côté mobilités, la plateforme intermodale accueille depuis ce mois de novembre les bus et cars desservant la gare. Le parking Q-Park Gare-Colisée offre 1 085 places de stationnement. Côté sport et spectacles, Le Colisée a ouvert ses portes en avril 2024. Côté aménagements de circulation, les travaux de la voie de contournement desservant le Colisée et la plateforme intermodale, ceux du carrefour Colisée-COMPA-Mainvilliers et ceux du pont créant une voie réservée aux bus vers Mainvilliers et un double-sens de circulation pour véhicules légers, sont en voie d'achèvement.

Une gouvernance unique, des filiales au rôle central

450 nouveaux logements, près de 13 000 m² de services et commerces et environ 14 000 m² de bureaux sortent de



Bruno de Jocas, directeur de C'Chartres aménagement, Daniel Guéret, élu référent du dossier Pôle gare, et Franck Masselus, président-directeur de C'Chartres aménagement.

terre. La première pierre de l'ensemble immobilier Îlot Gare Parvis des Lumières du groupe Pichet a été posée fin 2023. Il proposera des activités tertiaires, des commerces, un hôtel et 70 logements. D'autres programmes sont en cours d'études ou de lancement : l'îlot Félibien du groupe Harvey (logements en coliving, restauration), l'îlot Saint-Jean (logements, activités tertiaires) et l'îlot Nicole - 14 juillet (activités tertiaires, logements, commerces et services). Les démarches ont été amorcées pour accueillir une maison médicale.

« Dès le départ, Jean-Pierre Gorges a voulu mettre en place pour ce projet un mode de gouvernance unique, avec un

élu référent sur toute la continuité, ce qui a permis à tous les intervenants - acteurs, partenaires et opérateurs - d'avoir un seul et même interlocuteur », détaille Daniel Guéret, élu référent du dossier Pôle gare pour la Ville de Chartres et Chartres métropole.

« La réussite du Pôle gare est aussi directement liée à l'intervention, sous l'égide de C'Chartres aménagement, de 7 structures filiales de Chartres métropole, chacune dans leur domaine : C'Chartres transports, C'Chartres développements immobiliers, C'Chartres habitat, C'Chartres événements, C'Chartres spectacles, C'Chartres eau et assainissement », complète Franck Masselus.